

## **DELIBERATION N° 2001/04-24 - SOLIDARITE AVEC LES HABITANTS DE LA SOMME**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée une proposition d'aide financière aux habitants de la Somme, victimes d'inondations.

Il propose de voter une participation de 3 000,00 F à titre de solidarité avec les sinistrés.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accorder une subvention de 3 000,00 F aux habitants sinistrés de la Somme,
- de verser cette subvention à l'Association des Maires de la Somme, Solidarité Communes, 32, Route d'Amiens à DURY (80480),
- d'inscrire ce montant au budget supplémentaire 2001.